

Depuis 1999, le GPSE engage des actions visant à promouvoir la sécurité électrique et l'analyse des courants parasites dans les exploitations agricoles.

L'élevage est un lieu amplificateur des phénomènes électriques parasites dont les sources sont multiples. La mise en conformité de l'installation électrique de l'exploitation permet, dans la grande majorité des cas, d'éviter leur apparition.



Les actions du GPSE s'organisent autour de trois axes :

Expertises et médiation
Communication, sensibilisation, formation
Veille scientifique



GRUPE PERMANENT POUR LA SECURITE ELECTRIQUE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Siège social

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction générale de l'Alimentation
Association GPSE
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Courriel

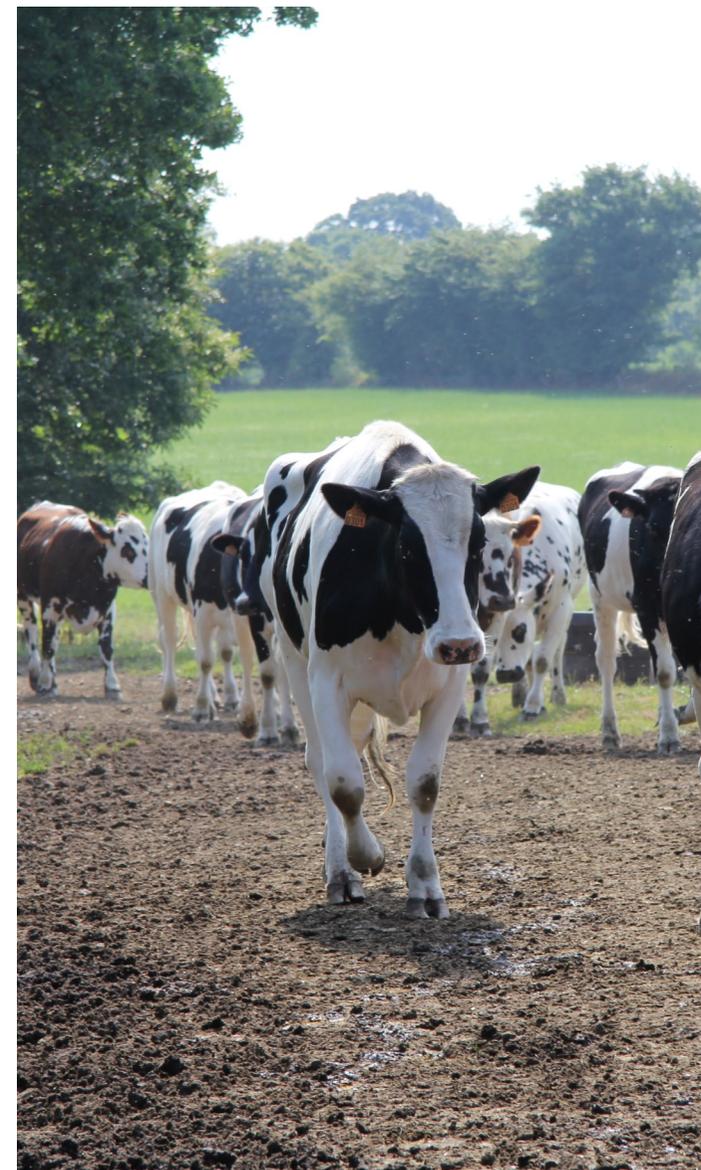
contact @ gpse.fr

Plus d'informations sur gpse.fr



GPSE

Groupement permanent pour la sécurité électrique dans les exploitations agricoles



QU'EST-CE QUE LE GPSE ?

Le Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE) est une association créée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement. Il réunit des professionnels de l'agriculture et de l'électricité dans le but de promouvoir la sécurité électrique dans les élevages.



Le GPSE propose son expertise aux éleveurs qui suspectent une influence des phénomènes électriques parasites sur les performances de l'élevage, en lien avec une source électrique extérieure située à proximité de l'exploitation.

COMMENT FAIRE APPEL AU GPSE ?

En cas de présomption de courants électriques parasites et si l'exploitation se situe à proximité d'installations électriques, l'agriculteur doit d'abord contacter sa Chambre d'Agriculture pour un état des lieux. Si elle l'estime opportun, la Chambre d'Agriculture se chargera, en accord avec l'éleveur, de saisir le GPSE.



UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE, COLLÉGIALE ET INDÉPENDANTE

Le GPSE intervient s'il s'estime compétent, si l'entreprise concernée est disposée à prendre en charge les frais d'expertise et si aucune procédure judiciaire n'est engagée. Le GPSE est garant d'une méthodologie reconnue et apporte une expertise indépendante. Il propose la signature d'un protocole qui définit les engagements de chacun. Son expertise porte sur trois volets: électrique, zootechnique et vétérinaire. Elle débouche sur des recommandations à mettre en œuvre.



La procédure amiable mise en place vise à établir un diagnostic des problèmes rencontrés, proposer des solutions et vérifier leur efficacité.

L'efficacité de la démarche repose sur l'implication de toutes les parties prenantes. Le GPSE mobilise son propre réseau d'experts et s'appuie systématiquement sur les compétences locales: chambre d'agriculture, vétérinaire traitant, contrôle laitier et organismes de service, équipementiers agricoles, etc.

INFORMER ET PREVENIR

Afin de prévenir les difficultés et faire connaître les effets des phénomènes électriques parasites dans les élevages, le GPSE mène des actions d'information sur les phénomènes perturbateurs et les mesures préventives à mettre en place dans les exploitations.

Des formations sont proposées aux professionnels du milieu agricole désireux de mieux maîtriser les phénomènes électriques parasites, afin d'identifier et prévenir les difficultés.

